

Compte rendu du conseil de gestion de l'UFR10
Mardi 23 janvier 2024

Etaient présents :

Collège A

Bessone Magali
Giocanti Sylvia
Laugier Sandra
Quiviger Pierre-Yves

Collège B

Frerejouan Mathieu (en visio)
Rateau Paul
Yuva Ayse

Administration

Padovani Ouafae
Pinguet Catherine

Etudiants

Isma Halidji (titulaire)
Nicolas Bestauros (titulaire, en visio)
Ambre Bringazen (titulaire)
Llana Dupont (titulaire, en visio)
Shane L'Utile (titulaire)
Céleste Rouyer (titulaire)

Membres extérieurs :

Emmanuelle Carlin

Représentés

Pierre-Marie Morel et Vincent Sulerot par Pierre-Yves Quiviger
Eric Marquer par Ayse Yuva

Le Conseil débute à 16 heures en bibliothèque Cuzin. Pierre-Yves Quiviger rappelle qu'il ne s'agit pas d'un conseil usuel (rien n'était prévu en janvier), mais deux urgences ont surgi : la première concerne la maquette « délocalisée » de Galatasaray (textes devant être envoyés prochainement à la Commission de la formation et de la vie universitaire, CFVU), la seconde a trait au projet de double licence philosophie/anglais en partenariat avec Paris 3.

Ayse Yuva présente brièvement la licence de Paris 1 délocalisée : les étudiants suivent principalement des cours avec des enseignants de Galatasaray, à Istanbul, et obtiennent au terme de la quatrième année un diplôme de Paris 1. Il est précisé que les étudiants turcs ne peuvent venir que dans le cadre d'Erasmus et Ayse Yuva expose le tableau du règlement de connaissances en vigueur à Galatasaray.

La convention, revue par Ayse Yuva avec la DEVE, prévoit moins de séjours semestriels pour les enseignants (problème de financement et de candidats) ; ces séjours seront remplacés par 4 missions de 8 heures minimum chacune (missions pouvant ou non faire partie du service de l'enseignant), de même que – autre possibilité – par des cours à distance.

Ayse Yuva explique, dans ses grandes lignes, la fiche financière : des aménagements prévus (comme « coût du personnel », réévaluer la quotité de 4% à 10% pour Kamelia Sana). Elle souligne, de même que Pierre-Yves Quiviger, le fait que la fiche financière est à l'heure actuelle purement indicative (des éclaircissements sont attendus concernant le montant de 4 800 euros : est-ce l'équivalent de frais d'inscription des étudiants qui ont augmenté de 100 euros ? est-ce à la charge de l'UFR ?), mais un constat s'impose : la nécessité de financements supplémentaires. Les propositions de modification à la convention sont adoptées à l'unanimité.

Sandra Laugier explique le projet d'une double licence anglais/philosophie entre Paris 1 et Paris 3 (université avec laquelle existent déjà des partenariats, dont philosophie/lettres, dans le cadre de Sorbonne Alliance). Il s'agit de deux formations complémentaires : formation de philosophie généraliste solide et formation en anglais, avec mémoire de L3 dans cette langue. Le point fort de celle double formation, nécessairement sélective, est d'être inédite en région parisienne et d'ouvrir d'autres perspectives d'étude et de carrière à des étudiants en philosophie.

Le projet est adopté à l'unanimité.

Vient ensuite la nécessité de désigner, ce qui a été omis lors de la précédente réunion, les représentant.e.s des élu.e.s étudiant.e.s au sein de la commission du budget (1 représentant), au sein de la commission de la bibliothèque (2 représentants) et de deux étudiant.e.s pour Parcoursup (avec pour tâche de correspondre avec des lycéens et de répondre à leurs questions, sollicitant si besoin Pierre-Yves Quiviger, Sylvia Giocanti et Thibault Barrier).

Pour Parcoursup, se sont proposées Ambre Bringazen et Céleste Rouyer.

Pour la commission de la bibliothèque Cuzin, que préside Frédéric Fruteau de Laclos, sont désigné.e.s : Shane L'Utile et Llana Dupont.

Pour le budget, est désigné : Nicolas Bestauros

Le conseil prend fin à 17 heures.

Compte rendu adopté le 27 février 2024.